

## Environnement : Labels et logos











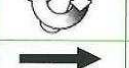
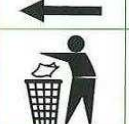



L'un des piliers du Développement Durable s'appelle "*Ecologie*".

Le cheval de bataille de l'écologie s'appelle "*Environnement*".

Qui dit environnement dit "*Recyclage des déchets et des matériaux*".

L'écoconception propose une démarche visant à rendre le plus recyclable possible les déchets et matériaux générés par la vie des produits fabriqués dans tous les secteurs d'activités.

En matière de certification environnementale de produit, il existe en France deux labels et plusieurs logos :

| Label/logo  | Nom                             | Ce que cela signifie  |
|---|---------------------------------|---|
|    | NF Environnement                | Écolabel officiel français géré par l'Afnor<br>Peut s'appliquer à tous produits, sauf ceux des secteurs pharmaceutique, agroalimentaire, automobile, mais pas aux services. Le cahier des charges de certification prend en compte la qualité d'usage pour le consommateur et le respect de l'environnement.  |
|    | Écolabel européen               | Prend en considération le cycle de vie du produit (matières premières, distribution, consommation, recyclage...)<br>Peut s'appliquer à tous les produits sauf les denrées alimentaires, les boissons et les produits pharmaceutiques  |
|    | Papier recyclé                  | Indique le pourcentage de fibres de récupération issues du recyclage qui entrent dans la composition du produit ou de l'emballage   |
|    | Contient des matériaux recyclés | Signifie que l'emballage ou le produit est composé tout ou partie de matériaux recyclés. Un pourcentage est indiqué au-dessus de la flèche  |
|   | Recyclable (ruban de Möbius)    | Indique que le produit ou l'emballage est recyclable. Rien ne garantit cependant que le produit soit recyclé  |
|  | Contient des matériaux recyclés | Indique que le produit ou l'emballage contient des produits recyclés, dont le pourcentage figure au centre du ruban de Möbius. Bien plus concret que le logo précédent  |
|  | Aluminium recyclable            | Indique que le produit ou l'emballage est constitué d'aluminium, matériau qui peut être recyclé.<br>Rien ne garantit cependant que le produit soit recyclé  |
|  | Acier recyclable                | Indique que le produit ou l'emballage est constitué d'acier, matériau qui peut être facilement trié (d'où la présence de l'aimant) et recyclé. Rien ne garantit cependant que le produit soit recyclé   |
|  | Plastique recyclable            | Composé de plastiques recyclables. Le logo est généralement accompagné d'un chiffre qui correspond à un type de plastique:<br>1 : PET (bouteille d'eau)<br>2 : PEHD (bouteille de détergent ou de shampoing)<br>3 : PVC (tuyau d'eau gris, gaine électrique)<br>4 : PELE (film d'emballage)<br>5 : polypropylène (bouchons de boissons gazeuses)<br>6 : polystyrène (tableau de bord, isolation)<br>7 : autres plastiques |
|  | Verre recyclable                | Indique que l'emballage est composé de verre recyclable. Rien ne garantit que le produit soit recyclé   |
|  | Emballage réutilisable          | Indique que l'emballage peut être réutilisé, avec ou sans traitement (nettoyage) : bouteilles de verre ou palette de bois, par exemple  |
|  | Tidy Man                        | Rappelle seulement au consommateur que les emballages doivent être jetés dans les poubelles. Ce logo est présent notamment sur les canettes de boisson et certains sacs plastiques  |
|  | Energy Star                     | Le programme Energy Star a été mis en place par l'agence gouvernementale américaine de protection de l'environnement (EPA). Ce logo est notamment attribué aux produits (ordinateurs, imprimantes, copieurs...) dont la consommation électrique est la plus faible  |
|  | FSC                             | Ce logo de l'organisation internationale FSC (Forest Stewardship Council), apposé sur du bois ou des produits à base de bois, garantit la gestion durable des forêts sur la base des critères économiques, sociaux et environnementaux  |
|  |                                 | Attention, ce logo est un faux ami, il ne signifie pas que l'emballage est recyclable ou provient de matériaux recyclés, mais indique que l'industriel fabriquant le produit verse une contribution à l'une de ces trois sociétés : Éco-Emballages, Adelphe ou Cyclamed (spécialisé médicament)   |

source : revue Technologies octobre 2008